

OCTROI DU TITRE DE FEEE

POLITIQUE

L'octroi du titre honorifique de fellow de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises (FEEE), la plus haute distinction que l'Institut peut décerner à un membre, est le résultat d'un rigoureux processus de mise en candidature et d'examen.

CRITÈRES D'OCTROI DU TITRE DE FELLOW

Le titre de FEEE peut être accordé à un membre qui a:

- rendu d'éminents services à la profession de l'évaluation d'entreprises;
- considérablement étendu la renommée de la profession de l'évaluation d'entreprises.

Le nombre de membres qui se voient décerner le titre de FEEE ne peut pas dépasser 5 % du nombre total des membres.

Voici quelques exemples de contributions et d'activités qui servent à prouver que le candidat répond aux critères d'admissibilité au titre de FEEE :

1. service et contribution exceptionnels à l'ICEEE, à d'autres ordres professionnels ou à des organisations liées à l'industrie;
 - mandat au conseil d'administration ou à l'un de ses comités,
 - conduite de recherches ou rédaction de publications,
 - enseignement ou allocutions,
2. réalisations professionnelles ou statut professionnel;
 - leadership exceptionnel et postes à haute visibilité,
 - distinctions et prix décernés,
3. fonctions de leadership dans la collectivité.

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Mise en Candidature:

En octobre de chaque année, l'Institut envoie un avis à tous les membres pour solliciter les mises en candidature pour le titre de fellow.

La mise en candidature doit être envoyée au moyen du formulaire de mise en candidature accessible sur le site Web de l'Institut.

Les mises en candidature sont envoyées à l'Institut à l'attention du président et président-directeur général et doivent être reçues par le bureau de l'Institut au plus tard le 1er décembre de chaque année.

Des témoignages d'appréciation peuvent être inclus dans le dossier de mise en candidature à l'appui d'une ou de plusieurs allégations particulières figurant dans le formulaire de mise en candidature.

Auteurs de la proposition de candidature:

Deux personnes proposant la candidature, dont l'un doit être un FEEE, doivent signer le formulaire de mise en candidature.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection des fellows est dirigé par le sous-comité de sélection des FEEE et des membres à vie.

Ce sous-comité sélectionne, à la majorité simple, les candidats à recommander au conseil d'administration en vue de l'octroi du titre de fellow.

La recommandation du sous-comité de sélection des FEEE et des membres à vie est présentée au conseil d'administration dans un rapport qui comprend la description du processus qu'il a suivi, ainsi qu'un sommaire des raisons pour lesquelles chaque candidat recommandé mérite cet honneur. Le rapport ne comprend pas le nom des candidats qui ne sont pas recommandés et exclut tous les formulaires de mise en candidature.

Après avoir examiné le rapport du sous-comité de sélection des FEEE et des membres à vie, le conseil d'administration vote l'acceptation ou le refus de chaque candidat recommandé.

Tous les auteurs de propositions de candidature sont informés de la décision du conseil d'administration.

Conseil d'administration

28 septembre 2017

